

Aldringen rapporte à sa cousine au sujet de deux émigrés luxembourgeois :

« Pour ce qui est du bruit qui a couru sur notre président G(ALLIOT)*) le bruit a été répandu ici par lui-même, tandis que tous les 8 membres du jadis gouvernement levaient les épaules de pitié, mais si ce n'était pour votre digne mari et le bien public je m'en soucierais, car celui à qui cette place paroît se destiner de droit, DOL (d'OLIMART)**) est un singulier monsieur tout à fait égoïste, d'une sècheresse vis-à-vis de ses connaissances qui paroît montrer que toutes doivent travailler pour lui, mais lui-même pour personne... Il est droit et loial et peut être bien instruit et le bien public en tiroit bon parti, mais avant tout reste à savoir si les choses reviendront à leur ancien maître, c'est un problème qui a beaucoup du pour et du contre, je n'en ose pas dire davantage. » D'après ce qui précède on pourrait admettre que Lafontaine, croyant la paix imminente, briguaît quelque présidence en son pays natal.

Dans la même lettre il est incidemment question de l'enseigne NEUMAN du régiment Zuchari, qui vient d'être promu lieutenant et adjudant du feldmaréchal Kinski, commandant général.

Aldringen dément les nouvelles de la retraite du comte de CLARY, qui était maintenant ministre de la justice, mais il laisse prévoir « qu'il y aura néanmoins de grands changements ». Enfin l'abbé raconte que Clary avait pris grand plaisir à la dernière lettre de Lafontaine qu'il lui avait lue « en entier et qui était entièrement analogue à sa façon de penser » ; mais d'emblée il enlève tout espoir à son correspondant quant à une nomination éventuelle : Si c'est bien le ministre de la justice qui donne le dernier avis et qui propose à S. M. toutes les places quelconques des tribunaux de justice de tout le royaume », la Hongrie, l'Italie et les Pays-Bas en sont exceptés. Que sert donc à Aldringen « d'être un clairvoiant » puisque les Pays-Bas ont une chancellerie à part et « qu'ici chaque ministre se tient à ses affaires et que tous ont pour principe de ne recommander ni se mêler nullement des affaires de leurs collègues. »

Lafontaine s'était donc leurré d'illusions en comptant sur les bonnes relations que son cousin avait effectivement eues à Vienne.

Après être retourné au Luxembourg auprès de son frère, le notaire à Sougné (près d'Aywaille s/la Vesdre), Charles Louis Aldringen

*) François Romain de Galliot, marquis de Genouillac, ancien capitaine-prévôt d'Arlon et de Luxembourg, chambellan de l'empereur, avait habité avec sa femme née baronne de Cassal la maison occupée plus tard par la famille Simons et aujourd'hui par le ministère de l'agriculture. (15)

**) C'est en tant qu'attaché à la Junte suprême d'administration que Jean-Adolphe d'Olimart (1740—1820) avait suivi l'ancien gouvernement des Pays-Bas dans ses déplacements à Trèves et à Bonn. Après être revenu au pays il devint président du tribunal de Diekirch. A Luxembourg il possédait la maison de la grand-rue qui porte aujourd'hui le N° 13 et où naquit en 1782 son fils Charles Antoine, le futur chancelier à La Haye. (16)